

DÉCISION DU CONSEIL
du 7 décembre 1992
portant nomination d'un membre du Comité économique et social
(92/574/CEE, Euratom)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne, et notamment ses articles 193 à 195,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment ses articles 165 à 167,

vu la convention relative à certaines institutions communes aux Communautés européennes, et notamment son article 5,

vu la décision du Conseil, du 24 septembre 1990, portant nomination des membres du Comité économique et social pour la période se terminant le 20 septembre 1994 ⁽¹⁾,

considérant qu'un siège de membre du Comité précité est devenu vacant à la suite du décès de Monsieur Robert d'Hondt porté à la connaissance du Conseil le 20 décembre 1991 ;

vu les candidatures présentées le 14 octobre 1992,

après avoir recueilli l'avis de la Commission des Communautés européennes,

DÉCIDE :

Article unique

Monsieur Josly Piette, né le 5 octobre 1943, est nommé membre du Comité économique et social en remplacement de Monsieur Robert d'Hondt pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 20 septembre 1994.

Fait à Bruxelles, le 7 décembre 1992.

Par le Conseil

Le président

J. MacGREGOR

⁽¹⁾ JO n° L 290 du 23. 10. 1990, p. 13.